

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
19102

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA****OBJET : Appel à projets mode d'accueil petite enfance 2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est un intervenant important dans le domaine de la prévention ou de protection de la petite enfance. La protection maternelle et infantile est une mission réglementaire, inscrite au code de la santé publique et au code de l'action sociale et des familles.

L'accueil collectif des enfants au sein d'établissements d'accueil de la petite enfance est partie prenante de la politique de prévention. Ainsi, certaines situations spécifiques nécessitent un soutien complémentaire qui peut être proposé par les gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

Un appel à projets conjoint avec la caisse d'allocations familiales (Caf) permet le recensement et l'examen de ces projets. Depuis 2015, ce partenariat est formalisé dans le cadre du schéma départemental des services aux familles. Il rentre aussi dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022.

Les projets présentés devraient permettre de répondre à des besoins spécifiques en mode d'accueil et viser le(s) public(s) suivant :

- les familles dont l'un des membres (enfant accueilli ou parent) est en situation de handicap ou de maladie chronique ;
- le soutien des familles en situation de travail précaire, en démarche d'insertion professionnelle ;
- les familles bénéficiant d'un accompagnement médico-social au sein des services de la protection maternelle et infantile (Pmi), dont celles confrontées à des situations de violence intrafamiliale ;
- les familles monoparentales.

Ils pourront également conduire à :

- répondre à de nouveaux besoins non couverts ;
- l'amélioration qualitative de l'offre d'accueil et de sa structuration sur le territoire ;
- développer les passerelles entre les différents modes d'accueil ;
- soutenir l'accompagnement aux métiers de la petite enfance.

L'objet du présent rapport est de renouveler le principe de l'appel à projets conjoint avec la Caf pour l'année 2020 et de recenser les demandes de subventions portées par les gestionnaires ou des acteurs intervenant dans le domaine de la petite enfance, afin de répondre aux besoins des familles dont les axes sont développés en amont.

Il est proposé de transmettre l'appel à projets, dont la procédure est jointe en annexe, à tous les gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance et de le publier sur le site internet du Département.

Les projets estimés à un montant de 200 000 € feront ensuite l'objet d'une instruction conjointe par les services du Département et de la Caf, puis seront examinés par Madame l'élue déléguée à la Pmi, santé, enfance et famille, avant présentation au vote de la Commission permanente.

Ce rapport visant à lancer l'appel à projets 2020 ne comporte à ce stade aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL